

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 28 mars 2019

NOMBRE DE MEMBRES

CONSEILLERS EN EXERCICE

PRESENTS

13

VOTANTS

17

DATE DE CONVOCATION

21 mars 2019

DATE D'AFFICHAGE 2 6 AVR. 2019

Codification: 7.5

Acte rendu exécutoire après dépôt en Souspréfecture de Roanne le

2 6 AVR, 2019 et publication du

2 6 AVR. 2019

Le Maire, Jean-Yves BOIRE



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt et un mars deux mille dix-neuf s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents: Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET (arrive à 20h25) et Julia WILMET.

Absents avec excuse: Patrick DUCROS donne pouvoir à Fabienne STALARS

Yvette

HILMEYER-JOBERT-POLETTE

donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Maryline PHILIPPE-HENRIQUES

donne

pouvoir à Patricia PERRET (à partir de 20h25)

Antoine DUPIN donne pouvoir à Christine

VALADE

Absent sans excuse (= sans pouvoir) : Samuel CATELAND

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Fabienne STALARS

<u>OBJET</u>: 2019-019: Marathon de Paris – subvention exceptionnelle de fonctionnement

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 200 euros à des jeunes qui ont le projet de courir le marathon de Paris au profit de l'association La Contre Allée (pour les enfants autistes et atteints de troubles du comportement).

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le versement de cette subvention exceptionnelle de fonctionnement de 200 euros à M. Corentin DESCOURS.
- D'imputer la dépense correspondante sur le compte 6748 du chapitre

cusé de réception - Ministère de l'Intérieur

42-214201709-20190328-19-20191-DE

cusé certifié exécutoire

éception par le préfet : 26/04/2019 ffichage : 26/04/2019 Ainsi fait et délibéré, Ont signé au registre tous les membres présents, Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 26 avril 2019

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE